

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 MARS 2025**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 5

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à 17h06, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 37/1842 :**

Terre-Sainte - Acquisition par la Commune de Saint-Pierre avec le Département de la Réunion du bien bâti cadastré section EN n°1436

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, FERDE Thérèse, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. FATIMA Sofa (représentée par Madame ROUVRAIS Simone), NASSIBOU Guilaine (représentée par Monsieur POTIN Philippe), KHELIF David (représenté par Madame HOARAU Denise), VAYABOURY Jean Patrick (représenté par Monsieur TEVANE Jean François), BELLON Stéphen (représenté par Monsieur DIJOUX Stéphan).

**ABSENTS :**

MM. BALZANET Jonhy, LORION David, MOREL Didier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 14 mars 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 04 mars 2025.



Le Maire



Michel FONTAINE

**Affaire n°37/1842 : Terre-Sainte - Acquisition par la Commune de Saint-Pierre avec le Département de la Réunion du bien bâti cadastré section EN n°1436.**

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire informe l'Assemblée, que dans le cadre du programme de la réhabilitation, démolition et reconstruction du groupe scolaire (maternel et primaire) Piaf/Albany, il est nécessaire selon les études du programmiste de disposer du bien cadastré EN n°1436 situé au n°168 Avenue Président Mitterrand (97410).

Le Département de la Réunion ainsi sollicité, a donné son accord par décision n°CP-2024-DEC-365 du 27/11/2024 pour céder ledit bien bâti à la Commune de Saint-Pierre.

Vu l'avis de France Domaine en date du 21/06/2024 réf. DS 17497698 – OSE 2024-97416-30771

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER l'acquisition par la Commune de Saint-Pierre avec le Département de la Réunion (adresse : 33 rue de Paris 97488 Saint-Denis Cédex) du bien ci-dessous désigné :**

Référence cadastrale Section :	Superficie	Adresse	Situation
EN n°1436	1081 m <sup>2</sup>	168 Avenue Président Mitterrand (97410)	Bâti d'une construction édifée depuis plus de 30 ans consistant en un bâtiment vétuste sur 2 niveaux (à démolir)

- **De fixer les conditions d'acquisition comme suit :**

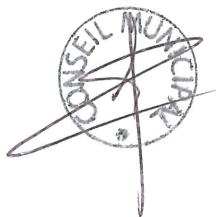
. **Prix** : 185 000 € HT en référence à l'avis de France Domaine susvisé

. **Paieient** : comptant

Le financement de cette dépense sera opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire 518 2115 96651001 53 RE25000009

- **DE SOLLICITER l'application de l'article 1042 du code général des impôts modifié par l'article 21/1/1 de la loi de finances de 1983 et textes subséquents**

- **DE L'AUTORISER à signer tous documents liés à cette affaire, notamment l'acte authentique d'acquisition par la Commune de Saint-Pierre avec le Département de la Réunion.**



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20250311-37-1842-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2025  
Date de réception préfecture : 13/03/2025